

**Ville de Bromont (Québec)**  
**Prix ACAM de l'environnement 2010**  
**(Moins de 20 000 habitants)**  
***Gestion intégrée du bassin versant de la Yamaska***

Protéger l'environnement et avoir un impact positif sur la croissance économique, voilà le principe qui était au cœur d'un partenariat entre la Ville de Bromont, au Québec, et la station de villégiature Ski Bromont.

Étant donné que Ski Bromont avait pris de l'expansion et gagné de la popularité, il fallait fabriquer plus de neige artificielle. Mais comment y parvenir en s'assurant que la municipalité et la station disposent d'un approvisionnement en eau adéquat provenant de la rivière Yamaska?

La première phase consistait à établir le débit écologique minimal dans la Yamaska et à faire en sorte que la municipalité ait de l'eau en quantité suffisante. Au début de 2005, la municipalité et la station ont conclu une entente assurant la protection du bassin de la Yamaska.

Conséquemment, Ski Bromont a demandé au ministère de l'Environnement l'autorisation d'accroître sa capacité de pompage. Cela a permis de fabriquer assez de neige pour assurer de bonnes conditions de ski sans entraîner d'effets négatifs sur l'environnement.

La dernière phase a consisté à avoir un accès continu à l'information sur les débits d'eau de la rivière et les quantités pompées par la station. Pour ce faire, un nouveau système d'information web a été élaboré pour donner accès aux partenaires à tous les résultats, notamment la lecture des paramètres aux quinze minutes.